

Nous lisons dans le *Moniteur universel* : M. Lévy tenait la tête du cortège ; puis venait M. Lombard, officier de paix, et M. Souvras, agent de la sûreté.

Puis, Troppmann emmené à droite et à gauche par des aides, était soutenu derrière par Monsieur de Paris qui le tenait sous les aisselles.

A droite était M. Claude. A gauche, l'aumônier. Et derrière, les assistants.

Troppmann descendit d'un pas aussi ferme que le permet le mouchoir qui retient ses jambes les trois marches du vestibule de la prison.

Il traversa de même la cour où tout le personnel du dépôt, sur le seuil des portes, aux fenêtres, attendaient son passage.

Puis, quand il fut sous la voûte du grand portail, la porte de fer s'ouvrit à deux battants. Dix-huit secondes lui restaient à vivre.

Son premier mouvement fut celui de tous les condamnés, il releva la tête et regarda la machine sur les montants de laquelle les reds des bœufs de gaz se jouaient.

Les gendarmes dégainèrent... le silence.

Arrivé au bas de l'échafaud, Troppmann embrassa le crucifix que lui présentait l'abbé Croze, puis embrassa aussi l'abbé :

— Dites bien à M. Claude que je persiste, dit-il en montant les onze degrés qui conduisent à la plate-forme.

— Oui, oui... mon ami, répondit le digne aumônier.

L'abbé Croze et M. Claude s'écartent. L'exécuteur franchit lestement les marches et se place à gauche de la bascule.

Le condamné commence à monter. Le haut du corps se cambre et la tête se rejette en arrière.

D'un geste rapide, l'exécuteur enlève le vêtement noir qui cachait le dos du patient.

Alors trois mouvements et trois bruits. Une poussée brusque qui abat la bascule avec un bruit de planches heurtées.

Puis le bourreau fait deux pas et ferme la demi-lune, on entend le son sec d'un verrou poussé dans sa gâche.

Là, deux secondes d'intervalle, trois peut-être, puis l'éclair du couteau qui passe et un coup sourd.

C'est fini. L'aide qui tenait la tête la lance dans le panier ; le corps y roule en même temps.

Sept heures sonnent à la prison. Nous devons le dire, et nous regrettons de le dire, quand le couteau est tombé, des applaudissements énergiques se sont fait entendre, non pas autour de l'échafaud, mais dans la foule contenue avec grand-peine à l'entrée de la place.

Une répétition de la scène scandaleuse de la cour d'assises !

Le *Journal de Paris* dit de son côté :

« Au moment où on l'attachait à la bascule, Troppmann s'est jeté du côté du panier placé à droite qui doit recevoir son cadavre. L'exécuteur a serré vigoureusement la courroie. Troppmann bondit alors, et, par un vigoureux effort, tenta de faire avancer son corps dans la lunette de l'instrument. L'exécuteur, en paralysant ce mouvement, eut un des doigts écorché. Une seconde après, la justice humaine était satisfaite.

Le cadavre, placé dans le panier a été transporté dans un fourgon escorté par six gendarmes. Le corps doit être remis à la famille qui l'a réclamé.

Ainsi s'est terminé ce drame sanglant de Pantin qui, pendant si longtemps a absorbé l'attention publique et jeté l'épouvante dans l'Europe entière.

Il nous est impossible de fixer, même approximativement, le chiffre de la foule qui s'est portée sur le lieu de l'exécution. Nous dirons seulement que jamais exécution n'avait excité à ce point la curiosité publique. Tous les arbres environnants formaient de véritables grappes humaines. On assure qu'une personne serait tombée d'un arbre à une heure du matin, et qu'elle aurait succombé aux suites de sa blessure. Ce n'est qu'à grand-peine qu'on a pu rétablir ce matin la circulation dans la rue de la Roquette. La foule restait immobile, attendant le départ des troupes pour se rapprocher de l'endroit où a été élevé l'échafaud. — Pierre Loby. »

A propos de l'affaire Troppmann, le *Gaule* a reçu la lettre suivante :

Monsieur, J'ai été fort étonné de lire, dans votre numéro de ce matin, que pendant mon entrevue avec Troppmann à la Roquette, je me suis jeté à ses pieds.

Il est vrai que, sur la demande de M. le ministre de la justice, je me suis rendue, hier, à la Roquette, et que j'ai insisté auprès du condamné pour obtenir des aveux ; mais je l'ai fait avec la convenance et la réserve commandée en pareil cas. Quant au détail donné par votre collaborateur, il est complètement inexact. J'attends de votre bonne foi, monsieur, l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

Recevez, monsieur... Femme BRAC.

Chronique locale & départementale

Le conseil municipal de Roubaix a tenu séance hier. Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu communication du résumé du procès-verbal. Nous espérons être en mesure de le publier demain.

Notre concitoyen M. Gustave Nadaud, en ce moment à Nice, a lu récemment dans une réunion d'amis une pièce de vers inédite que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

HISTOIRE D'HIER

Parfois on trouve en sa mémoire Des faits et des mots oubliés, Qui seraient dignes de l'histoire Et qu'on n'a pas appréciés.

Pendant la lutte électorale, Certain aspirant-député Vantait, d'une voix gutturale, Son mérite et sa pureté.

Il avait démolli l'Empire Au profit de ses électeurs, Disant ce qu'on ne peut pas dire : Cela flatte les auditeurs.

Il lançait mainte et mainte insulte A plus d'un vieux gouvernement, Quand un maçon à barbe inculte Lui cria d'un ton véhément :

« Citoyen, répondez bien vite, Sans détours et sans faux-fuyants : Vous avez fait une visite A la famille d'Orléans ? »

A cette apostrophe sonore Que répondit le discoureur ? « J'étais si jeune ! » Et puis encore « C'est un hasard... c'est par erreur. »

O le candidat magnanime ! O le candidat de Paris Qui se défend comme d'un crime D'une visite à des proscrits !

Ne pouvait-il donc pas répondre (Peut-être eût-il eu du succès ?) « C'est vrai : je me trouvais à Londres Et j'ai voulu voir des Français. »

« Je désirais même connaître Des princes assez renommés Que vous n'aimez pas tous peut-être Mais qu'on a toujours estimés. »

« Je l'ai fait et je m'en honore, Et dût ma fierté vous blesser, Je recommencerais encore Si j'avais à recommencer. »

Convenez qu'en un cas semblable Vous eussiez ainsi répondu. Quelqu'un l'a-t-il fait ? C'est probable ; Mais je ne l'ai pas entendu.

Voici encore la régie qui se met à dos tous les débitants de tabac et les fumeurs : Depuis un certain temps, les paquets de 1 fr. 25 et de 30 c., sans être très-bon, donnaient toutefois satisfaction aux intéressés que la régie a su habituer à ne pas se montrer difficiles, et on ne se plaignait pas. Mais aujourd'hui ces mêmes paquets, disent plusieurs lettres que nous recevons, sont détestables, renfermant de 50 à 75 p. 100 de tabac très-court.

De plus, ajoute-t-on, il est de si mauvaise qualité qu'on ne peut le fumer. On comprend dès lors le mécontentement des débitants et des fumeurs, qui paient le tabac assez cher pour avoir le droit d'exiger qu'il soit au moins bon.

Si cet état de choses se prolonge, on va voir la fraude reprendre de plus belle, et la régie, comme toujours, perdra en voulant trop gagner. (Propagateur).

Par décret en date du 18 janvier, M. Springfeld, lieutenant-colonel chef de la 3^e légion, à Lille, est nommé colonel.

Le proviseur du Lycée de Lille a versé au bureau de bienfaisance une somme de 408 fr. 50 provenant d'une collecte faite entre les élèves au profit des pauvres de la ville.

Le cadavre retiré lundi du canal était celui d'un ouvrier teinturier nommé Firmin-Joseph Jauneau, âgé de 21 ans, demeurant à Roubaix.

Nous trouvons dans l'*Ordre* d'Arras, l'article suivant :

« M. de Talhouët, aujourd'hui ministre des travaux publics, après avoir été autrefois l'un des vaincus et l'un des prisonniers du 2 décembre, est membre du conseil d'administration de l'une des sociétés houillères de notre bassin. Il n'en a pas fallu davantage pour faire renaitre parmi nos exploitants l'espoir que le gouvernement ferait remettre à l'étude un projet du plus haut intérêt pour nous. Nous voulons parler de la construction d'un canal maritime qui permettrait à des caboteurs de trois cents à quatre cents tonneaux de venir charger la houille presque sur le carreau des fosses pour aller ensuite la porter très économiquement sur toute le littoral depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg.

« Nos exploitants posent la question sur un autre terrain que celui où se placent les adversaires de la liberté commerciale. Ils ne demandent pas qu'on rétablisse en leur faveur et au grand préjudice des consommateurs des droits protecteurs qui, en 1833, s'élevaient encore jusqu'à 1 fr. par hectolitre de charbon qui passait la frontière ; ils demandent seulement qu'on multiplie les voies de circulation et les moyens de transport.

« Si l'on construisait un canal maritime partant de Béthune et même de Lens pour aboutir jusqu'à la mer et faciliter l'arrivée de nos houilles à destination sans rompre charge, ce serait un travail qui marquerait dans l'histoire économique de ce temps-ci et un grand encouragement donné à notre industrie houillère. »

Un sieur Louis Bondues, âgé de 48 ans, employé en qualité de manœuvre dans les ateliers de la Compagnie de Fives, a été frappé de mort subite, hier matin, par une apoplexie foudroyante. Bondues était à son travail quand la mort l'a surpris ; il est tombé raide sans pousser un cri. Il vivait séparé de sa femme et laisse deux enfants qui ne dépendaient plus de lui.

Le mariage de M. Pierre Paux, médecin à Wazemmes, avec Mlle Félicité Lelong, rentière, dont nous avons parlé il y a quelques jours, devait être célébré hier, à onze heures du matin, et une foule nombreuse avait envahi la cour intérieure de l'Hôtel-de-Ville de Lille. Mais la foule s'est dérangée inutilement. Dans la journée, d'avant-hier une opposition au mariage a été déposée entre les mains de M. le maire de Lille, au nom d'une sœur de la future, qui habite Estaires, et l'officier de l'état-civil devra attendre, pour procéder à l'union des futurs la main-levée de l'opposition par l'opposante elle-même ou par un jugement du tribunal de Lille.

L'opposition relève une vingtaine de faits qui tendraient à démontrer que la demoiselle Lelong n'est pas en état de contracter légalement mariage et demande son interdiction pour cause d'insanité d'esprit. Elle s'exprime en des termes que nous ne pouvons citer. (ECHO DU NORD.)

Le marché en blé de Lille, d'hier, était bien approvisionné. Les ventes ont été assez actives, mais les détenteurs ont dû en passer encore par une légère concession pour les blés de qualités secondaires. Les bons blés ont maintenu leurs prix. Il y a une hausse de 0 fr. 04.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

La Grande-Harmonie de Roubaix a l'honneur d'inviter ses membres honoraires à la soirée musicale qui sera donnée le lundi 24 à 7 heures du soir dans le local de la société avec le concours d'artistes distingués.

FAITS DIVERS

— Les ouvriers de l'usine du Creuzot se sont mis en grève. Cette manifestation a suivi le désistement de M. Henry Schneider comme président de la société de secours mutuels, désistement que les ouvriers lui avaient demandé.

Nos dernières dépêches datées du Creuzot, 19, portent qu'une grève générale s'est déclarée dans la matinée dans diverses usines, 10,000 personnes cesseraient leurs travaux à l'occasion de l'offre faite spontanément par les chefs des usines de laisser aux ouvriers eux-mêmes l'administration de leur caisse de prévoyance.

La grève a débuté dans les ateliers de construction d'où sont partis les meneurs qui ont arrêté successivement les travaux des forges, des fournaux et des mines. On espère que la grève ne sera pas de longue durée.

— Il n'est bruit en cette ville, dit la *Patricie* de Bruges, depuis plusieurs jours que de la disparition d'un nommé Van Nieuwenhuysse marchand de vieilles loques et de peaux de lapins, demeurant rue des Anges, à Bruges, qui aurait quitté sa maison il y a huit jours, sans qu'on ait eu depuis de ses nouvelles.

Il paraît que cette personne aurait été mise à mort d'après le système que M. Troppmann a introduit.

Voici les bruits publics que nous avons recueillis à ce sujet : dimanche après-midi, un individu s'est présenté à l'auberge de *Drij trommets*, près du marché aux-Poulets, rendez-vous habituel des marchands de peaux de lapins et a demandé à l'aubergiste l'adresse de Van Nieuwenhuysse, qu'il connaissait comme l'ayant vu au marché de Gand.

Après avoir bu et mangé, il engagea Van Nieuwenhuysse, à l'accompagner à Landeghem où il lui prédisait pouvoir faire des achats avantageux. En même temps il lui conseilla de mettre une bonne somme d'argent en poche. Van Nieuwenhuysse se laissa prendre au piège, prit 1270 francs et accompagna l'individu.

Depuis lors sa femme et ses trois enfants ne l'ont plus revu ; les indications que la femme a pu donner au sujet de cet individu étaient très vagues. Nous ignorons si elles ont pu guider suffisamment la justice dans les recherches qu'elle fait depuis plusieurs jours.

Hier, le commissaire de police de Bruges et le baas des *Drij trommets* se sont rendus à Gand pour tâcher de découvrir le compagne de Van Nieuwenhuysse.

On a retrouvé le chapeau, la canne et le sac de ce dernier dans les environs de Landeghem, ce qui fait croire à un meurtre. On suppose que le marchand de peaux de lapins aura été tué, volé et jeté dans le canal de Gand à Bruges qui passe à Landeghem.

— Le *Moniteur universel* nous apprend une chose curieuse ; il nous annonce que le fameux cabinet noir, établi à l'administration des postes, est supprimé à partir de ce jour.

M. Buffet lui-même, avant d'être ministre n'en connaissait pas l'existence, existence si bien cécée, d'ailleurs, que tout le monde en parlait sans y jamais ajouter foi.

Le cabinet noir est un bureau spécial et secret de l'administration des postes où l'on décaçait les lettres d'origine suspecte ou prétendues dangereuses pour la sûreté de l'Etat. Son existence, dit la *Presse*, remontait au règne de Louis XIV, et se maintint sous tous les successeurs de ce monarque.

On raconte que Louis XVI en avait horreur, mais qu'il manqua d'énergie contre la cour pour le supprimer. Ce fut une correspondance simulée au cabinet noir qui causa la disgrâce de Turgot.

La première Assemblée constituante abolit le cabinet noir, qui reparut sous la restauration. Le gouvernement de 1830 l'abolit de nouveau, et ce ne fut pas celui de 1848 qui le rétablit. M. Etienne Arago, qui fut le direc-

teur de l'administration des Postes sous la période républicaine, actuellement rédacteur de l'*Avenir national*, n'eût pas manqué d'en parler, s'il les avait trouvés à son avènement à l'hôtel de la rue Jean-Jacques Rousseau. On dit que le cabinet noir, que M. Buffet vient d'abolir encore une fois, avait été reconstitué par M. Edouard Thayer, le premier directeur général des postes du second empire, décédé sénateur en 1859.

— Un affreux malheur est arrivé à Vauxhuin, commune des environs de Soissons, dans la soirée du 13 courant.

Le feu s'est, on ignore comment, déclaré dans une construction en planches servant d'usine, contenant une scierie, appartenant à M. Jouy, entrepreneur à Soissons, et habitée par le sieur Neuville, dit David, chauffeur.

Les époux Neuville étant absents lorsque le sinistre a éclaté, on ne s'aperçut de l'incendie que lorsqu'il avait déjà pris une extension considérable et lorsqu'il était trop tard pour le combattre efficacement.

On organisa pourtant des secours avec un énergique empressement, car on savait qu'il se trouvait, dans le bâtiment qui flambait de toutes parts, deux petites filles du sieur Neuville, l'une âgée de cinq et l'autre de trois ans.

On fit tous les efforts humainement possibles pour pénétrer dans la pièce où devaient se trouver ces deux pauvres enfants, dont on entendait les cris lamentables. Ce fut en vain. Le mur de flammes, plus solide qu'un rempart, résista à tous les assauts. — Et bientôt, après avoir redoublé, les cris, tout à coup, s'éteignirent...

Rien n'a pu être sauvé, constructions, mobilier, machines, approvisionnements, innocentes victimes, tout a été complètement consumé.

Les pertes matérielles, qui ne sont couvertes par aucune assurance, s'élevèrent à un chiffre d'environ 2,000 francs, se répartissant inégalement entre M. Jouy et les époux Neuville.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, jeudi. Il y avait hier soir grande affluence à la réception des divers ministères. Aux affaires étrangères, il y avait beaucoup d'anciens parlementaires ; M. Guizot a causé trois quarts d'heure avec MM. Olivier et Persigny.

Paris, jeudi. La *Marseillaise* confirme que M. Ledru-Rollin plaidera pour la famille Noir.

Creuzot jeudi. Les travaux n'ont pas été repris au jour d'hui comme on l'espérait ; mais il n'y a eu aucun trouble. Quelques jeunes ouvriers ont seulement parcouru les rues. M. Schneider est arrivé.

Corps législatif.

Paris, 3 h. 40. A l'ouverture de la séance, une discussion s'engage entre MM. Brame, Estancelin et Aimé et d'autres orateurs sur les chiffres émis dans la discussion d'hier.

M. Stenackers critique le spectacle donné hier à l'exécution de Troppmann où dix personnes ont été admises dans la prison pour assister à toutes les phases de ce triste drame. Il réclame la cessation de pareils abus.

L'orateur demande que les exécutions aient lieu désormais dans l'intérieur des prisons.

MM. Lehon et de Piré s'associeront à cette motion.

Le ministre de l'intérieur répondra demain.

M. Jules Simon annonce qu'il présentera prochainement une proposition pour l'abolition de la peine de mort. L'incident est clos. La discussion économique est reprise. M. Jules Simon continue son discours d'hier.

Bourse de Paris du Jeudi 20 Janvier 1870

Rente 3 p. 0/0	73.35
id. 4 1/2 p. 0/0	103.00

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

NAISSANCES.

Le 16 janvier. — Frédéric Staedtshader, rue de la Fosse aux Chènes. — Léonie Higon, Fontenoy. — Marie Debraekeleir, Fontenoy. — Victor Lievrouw, rue des Recollets. — Philomène Boet, Epeule. — Jules Leroy, rue St-André. — Jean-Baptiste Jambon, rue du Temple. — Eléonore Benoot, Cnl de Four. — Léopold de Boosere, rue de l'Allouette. — Paul Rose, rue de Philippe le Bon.

Le 17. — Alexandre Delruc, rue St-Maurice. — Maria Lemerre, rue du Grand Chemin. — Achille Clarisse, rue de Lille. — Louis Duthoit, rue du Grand Chemin. — Hermance Kerckhoven, rue de Lille. — Marie Desrousseaux, Fontenoy. — Adèle Vanderastraeten, fort Mutiliez. — Hortense Sioea, rue de l'Empereur. — Elise Delbar, rue de la Tuilerie. — Marie Hermet, rue des Longues Haies. — Désiré Wittogck, rue de Mouveaux. — Victor Vanbeveren, rue du Fort. — Elise Desprez, Fontenoy. — Céline Leblond, Carrière Billet.

COMMERCE.

Havre, 19 janvier.

Enchères laines. — Acheteurs nombreux. Prix soutenus. Seconde Montevideo, 157 50 à 165. 2,000 balles vendues sur 2,500 présentées.

Havre, jeudi, 2 h. 30.

(Dépêche de MM. Kabé et C^e, communiquée par M. Bulteau-Debonnais.)

Ventes 1,300 balles. Marché très-ferme. Louisiane, Brésil inchangés. Indes raidissant.

Liverpool, 12,000 b. ; marché ferme.

Havre, jeudi.

(Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.)

Ventes 13,000 b. Marché calme. Janvier, 135,50 Livrables soutenus.

Liverpool, ventes 12,000 b. Marché calme et ferme. Oomra, 10.

Havre, mercredi. — Cotons : Les affaires se sont continuées hier soir avec un certain entrain, au moins pour livrables, avec prix fermes pour Amérique et raides pour Indes. On payait ainsi 115 fr. pour Oomra, embarquement janvier, février ou mars.

Ce matin, en l'attente des avis de recettes en Amérique, le marché était plus calme, mais ferme et même plus raide pour le terme que l'on tenait à 136 fr. sur janvier et 134 fr. sur les mois suivants.

Depuis réception de ces recettes, montant à 55,000 b. pour quatre jours, la demande a été presque nulle et les acheteurs reviennent assez froids.

On ferait maintenant du Louisiana sur mois courant à 135 fr. 50 et sur les suivants à 133 b. En disponibles et en livrables, on est sans changement, mais on est maintenant vendeurs aux prix auxquels on était acheteur ce matin.

Les ventes notées à quatre heures vont à 2,458 b.

Manchester, mardi. — Marché des plus fermes ; on demande de la hausse sur les cours de vendredi, et on en paie même pour promptes livraisons.

OBLIGATIONS VILLE DE PARIS Emprunts 1855/60

Tirage du 1^{er} février. SÉRIE DE 3 OBLIGATIONS PORTANT LE MÊME NUMÉRO et donnant droit à 450,000 fr. de lots. M. V. MONTEAUX, BANQUIER, 70, Palais-Royal, 73, cède lesdites séries à 1,470 fr. Avec les coupons du 1^{er} Mars. Renseignements par correspondance. 9603

BOURSE DE LILLE. Cours du 19 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.		
Armentières.	502 50	
Lille 1860. J. A. 1865.	103 75	
Lille 1863. J. J. Janv. 1864.	98	
Lille 1868, libérées.	501 25	
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	43 57	
VALEURS LOCALES.		
Caisse comm. de Lille, Verley, Decroix.	565	
Comptoir Devilder et C ^e .	525	
Crédit industriel du Nord.	514 25	
Caisse Pérot et Comp.	570	
Compagnie le Nord incendie		
200 fr. p.	1300	
Gaz de Wazemmes à	1300	
— n	1125	
Caisse comm. de Roubaix.	540	
Lille à Béthune, actions.	405	
Lille à Béthune, oblig.	303 75	
Aniche (le douzième)	250	
Azincourt.	250	
Auchy-au-Bois	1340	
Bruay	440	
Bully-Grenay, anc.	1120	
Carvin.	10075	
Courrières.	625	
Campagnac.	1300	
Douvrin, anc.	1300	
Douvrin nouv. 1864	1300	
Escarpelle.	1400	
Epinac.	9100	
Ferfay.	1350	
Piennes et Harding.	900	
Lens.	5410	
Liévin.	900	
Meurchin.	5410	
Vicoigne-Noux.	26	
Vendin.	26	
Thiv. et Fresnes (M.)	26	

COURS DES HUILES A LILLE. 19 Janvier 1870.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.
Colza.	91500	26 à 30 50
épuré p. q. 9750	26	1850 à 19 50
Éill. b. g.	3250	34
a rouille.	3250	34
Cameline.	85	21
Chunvre.	17	18
Lin gr. et	7550	27
Lin gr. et	75	26

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11. Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.48 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement. Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1^{er} et 2^e cl.) — 7.38 — 9.36. Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.36.